

Ce Journal paraît les Dimanche,
Mercredi et Vendredi.

ABONNEMENTS.

POUR LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE :

Un an 32 francs.

Six mois 18 »

Trois mois 8 »

HORS DU DÉPARTEMENT :

1 franc de plus par trimestre.

Un numéro 23 centimes.

Annonces 23 c. la ligne.

Réclames 50 c. id.

L'AVENIR,

Journal du Progrès Social.



EMANCIPATION DES PEUPLES PAR L'ORGANISATION DU TRAVAIL.

S'ADRESSER,

Pour tout ce qui concerne la rédaction et les échanges, A LÉON, rue Saint-Dominique, n° 1 ; à M. RÉGIPAS, chargé du contentieux.

Tous les articles d'intérêt public seront insérés gratuitement, quand ils seront revêtus de signatures connues.

Les lettres et envois non affranchis seront rigoureusement refusés.

Bureau à la Croix-Rousse, rue Duviard, 3.

Le numéro du dimanche étant plus spécialement consacré aux intérêts de l'industrie et de la fabrique lyonnaise, il en est fait un tirage supplémentaire auquel on peut s'abonner séparément.

(N° 5 de quinzaine.)

Prix de l'abonnement : Un an, 12 fr. ; — Six mois, 6 fr. — Trois mois, 3 fr.

AVIS.

Nous rappelons à nos lecteurs que nous avons ouvert au bureau du journal, un cabinet de consultations gratuites. — MM. les chefs d'atelier et ouvriers y trouveront les avis qui leur seront nécessaires, que les réclamations qu'ils auront à former soient ou non relatives à la fabrique.

Incurie de l'Administration municipale. — Le Journal des Débats. — Ateliers publics.

On lit dans le dernier numéro du *Journal des Débats* :

« Sur la proposition de M. le préfet de la Seine et du préfet de police, le conseil municipal vient de voter un crédit de TROIS CENT MILLE FRANCS pour maintenir dans Paris, en faveur des indigents et des ouvriers nécessiteux, le prix du pain à quatre-vingts centimes les deux kilogrammes, s'il arrivait qu'il dépassât ce taux.

« Pour admettre les indigents et les ouvriers nécessiteux à jouir de la différence entre le prix de 80 centimes et le prix réel du pain, l'administration emploiera les mesures dont on a reconnu l'efficacité en 1829, 1830 et 1831. »

Voilà des magistrats à la hauteur des fonctions paternelles qui leur ont été confiées; qui n'oublient pas la grave responsabilité qu'ils ont assumée sur leur tête; voilà de ces paroles qui consolent et donnent déjà du soulagement, car elles rendent l'espérance et soutiennent l'énergie du père de famille, torturé par l'idée que son stérile travail ne pourra bientôt plus fournir le pain de la journée.

Pourquoi faut-il que nous ayons à mettre en parallèle ce langage et celui de notre premier magistrat, refusant, dans la séance du conseil municipal du 29 octobre, l'augmentation que proposait M. Sériziat-Carichon sur le chiffre de l'allocation destinée au bureau de bienfaisance. Que l'on compare, et que l'on dise après si les reproches qui s'élèvent de toutes parts contre l'administration de notre cité sont dictés par l'es-

prit de parti, ou si, au contraire, ils sont justifiés par l'inconcevable incurie, l'égoïste indifférence, la stupeur léthargique de nos magistrats supérieurs.

Nos besoins sont-ils moins pressants? le prix du pain est-il moins élevé qu'à Paris? les ressources de la classe ouvrière de Lyon sont-elles plus grandes que celles de la classe ouvrière de Paris? la spécialité de leur industrie offre-t-elle des bénéfices plus grands ou plus assurés.

Les branches principales de l'industrie parisienne sont consacrées au commerce de luxe. — Mille circonstances animent, soutiennent et galvanisent ce commerce. Ce genre de travail n'a presque pas de chômage; l'arrivée du moindre personnage curieux de visiter les merveilles de la capitale, lui donne une nouvelle impulsion. La présence de Mme la duchesse de Montpensier vient de lui imprimer une activité très grande qui suffira pour lui permettre d'attendre sans interruption aucune la saison d'hiver, la meilleure pour ce genre, la plus productive, et cependant la sollicitude de M. le préfet de la Seine, celle du préfet de police s'émouvent de la progression incessante du prix du pain. Ces honorables magistrats sollicitent les moyens d'assurer aux indigents et aux ouvriers nécessiteux la possibilité de ne pas payer le pain plus de quatre-vingts centimes les deux kilogrammes.

A Lyon, le commerce de luxe est sans importance. — Nos hauts fonctionnaires n'ont point ou fort peu de réceptions officielles.

Toute proportion gardée, nous avons une population ouvrière bien plus considérable que celle de Paris.

La fabrication des étoffes de soie est celle de nos industries qui occupe le plus de bras.

Le moindre chômage étend ses effets désastreux sur la presque totalité de nos ouvriers.

Nous sommes en présence d'un chômage qui a périodiquement lieu à cette époque de l'année.

Ce chômage est aggravé par celui qu'éprouve depuis longtemps la fabrication des châles au quart.

à cette grande sapinière que vous apercevez là, au-dessous du pic de *Viscos*, croiriez-vous que je ne distingue plus, à six cents pas, un écueil dans les branches? Je sais bien que le gibier que je chassais était un peu plus gros que cela; mais c'est égal, ça me fait de la peine, parce que, voyez-vous, après moi, les ours viendront manger le monde jusque dans Caunteretz, et personne n'osera se plaindre.

— Navez-vous pas votre neveu? lui dis-je.

— Ah! oui, mon neveu; il tue quelquefois. Avant-hier, par exemple, en se promenant du côté de *Cerbellona*, il a remarqué des traces toutes fraîches sur la neige. Il est revenu prendre son fusil, et j'espère bien qu'il me rapportera un manchon pour cet hiver; c'est un de mes élèves, et quand il aura plus d'expérience, ça fera un tueur.... s'il ne reste pas dans quelque glacier, ou s'il n'est pas dévoré avant cela. Mais les autres!... ils se font porteurs maintenant, domestiques, tout ce qu'un homme qui a deux yeux et un fusil ne devrait pas devenir. De mon temps c'était autre chose; on partait le matin, trois ou quatre, on restait tant qu'il le fallait dans la montagne, et l'on ne revenait jamais sans que la vallée eût à vous compter quatre-vingt-dix livres, sur la montre d'une fourrure que l'on vendait bien autant. Ensuite, pendant huit jours, tout Caunteretz mangeait du filet d'isard. Vous pensez bien, en effet, que je n'ai pas écorché de mes propres mains vingt et un ours! (et il m'en est bien resté la même quantité dans les précipices), sans battre la semelle dans les endroits où il n'y a pas de grands chemins.

— Vingt et un ours! repris-je.

— Rien que ça, dit Michel, mais ce n'est pas ma faute si je n'en ai pas tué plus. On ne connaissait pas encore ici les fusils à deux coups, et ceux à piston n'étaient pas même inventés.

— Comment faisiez-vous alors?

— Je m'en allais avec mon fusil simple, qui n'était pas une patraque, mais qui ne toussait qu'une fois; en outre, vous savez que le brouillard vient vite et souvent sur les hauteurs; alors ça ne pouvait plus cracher du tout. Sans cela, au lieu de vingt et un, je vous dirais peut-être que j'ai tué quarante ours.

— Mais vous étiez au moins muni d'un poignard, d'un sabre....

— Ah! bien oui. J'aimerais mieux un bâton ferré. D'un coup de patte l'ours aurait bientôt cassé votre sabre, et dans une peau sous laquelle il y a six pouces de graisse, votre poignard ferait comme une épingle sur un matelas; d'ailleurs, moi, je les tuais roide toutes les fois que je les tirais, ou bien je ne tirais pas, parce qu'autrement le jeu devenait beaucoup trop chanceux. En preuve, il faut que je vous raconte ce qui m'est arrivé un jour, par la maladresse d'un voisin qui, à partir de ce temps-là, n'a jamais osé remettre le pied dans le pays. Voilà ce que c'est :

« Il vivait ici, il y a quelques années, un petit vieillard boiteux, qui prenait les eaux pour se raccommo-der la jambe; ce qui lui eût été très utile, car il

Le prix des façons subit une décroissance continue dont rien ne fait entrevoir le terme.

Le prix du pain a depuis longtemps dépassé le maximum que le conseil municipal de Paris trouve sans doute au-dessus des ressources pécuniaires de la classe ouvrière, puisqu'il ne veut pas que ce chiffre puisse être encore augmenté.

Et nos magistrats ne songent pas le moins du monde aux soulagements qu'il serait de leur devoir de préparer pour aider le travailleur à supporter la crise qui nous menace, qui nous étroit déjà. Cette apathie n'est pas seulement de la négligence, c'est de l'incurie, c'est de l'impéritie.

L'exemple des départements voisins aurait dû, il nous semble, stimuler leur zèle. Ce qui aurait dû leur être un utile enseignement a passé inaperçu par eux.

M. le préfet de l'Ardèche a invité tous les maires de son département à réunir leurs conseils municipaux pour qu'ils s'occupent de l'organisation immédiate d'ateliers de charité, afin qu'ils assurent la subsistance des ouvriers sans travail.

Les mêmes mesures ont été prises dans le département du Loiret.

Nous ne disons rien du département de la Loire; on pourrait nous répondre que les cruels ravages qu'il a subis imposaient des dispositions exceptionnelles.

Nous citerons encore le département de l'Isère, qui nous est limitrophe, et dont la position n'est, certes, pas aussi grave que la nôtre. M. le maire de Grenoble a jugé cependant que la situation actuelle exigeait de grands sacrifices, et dans une circulaire adressée à tous ses administrés, il sollicite avec ardeur des souscriptions, quel qu'en soit le chiffre : *Je demande, dit-il, pour le malheureux qui a faim, pour le malheureux qui a froid, pour ces ménages dont la misère entasse pe-le-mêle les divers membres sur le même grabat, pour ceux que ronge la douleur et que la souffrance étiole.*

Nous terminerons par cette citation la nomenclature des départements qui se préparent à ouvrir des ateliers dans lesquels les bras inoccupés pourront trouver de l'occupation,

était bien occupé, et il avait besoin d'aller droit, disaient les autres étrangers, quoique ce ne fût pas son habitude : on l'appelait le prince de Taille.... Taille....

— Talleyrand?

— Juste. Donc, ce monsieur-là, dont le regard ressemblait un peu à celui d'un ours qui dissimule, paraissait affectionner beaucoup son prochain, mais quand il était mort : car il promettait 400 fr. à ceux qui lui en rapportaient une peau. « Bon ! que je me disais à moi-même, s'il a la même tendresse pour les humains, il doit leur faire considérablement du bien. » Quoiqu'il en soit, un matin je me mets en route tout seul, pour aller faire une reconnaissance dans les sapinières du *Mont-Thyvan*, à cinq ou six bonnes lieues d'ici, aussi près du ciel que possible. J'avais beau me crever les yeux à regarder dans les fourrés où j'avais coutume de rencontrer mes lapins, je ne voyais que des tas de feuilles, des branches tombées, mais pas d'écorces rongées, et surtout pas un de ces mufles bruns, dont les yeux rouges brillent dans les trous des sapins comme deux chandelles. Je fis ce métier-là depuis le matin, à la pointe du jour, jusqu'à quatre heures de l'après-midi. J'avais bien aperçu des piétinements à demi effacés sur le terrain. Un autre les aurait pris pour des traces d'ours; mais, en flairant et en appliquant ma langue dessus, je sentais au goût que c'était autre chose; il y avait des pas d'isard et des pas de sanglier. « Parbleu, pensai-je à la fin, si je reconnais si bien où ils ne sont point, ils peuvent bien avoir reconnu de même où je suis. Allons-nous-en; mais je réponds qu'ils n'y perdront rien. Ma visite sera pour un autre jour.

« Au moment où je disais cela, j'entends tout-à-coup remuer derrière moi. Je ne bouge pas le corps, seulement je tourne la tête. C'était le plus joli petit *isard* qui eût jamais passé à portée de mon fusil. J'allais le laisser filer sans lui adresser ma salutation, de peur d'effrayer l'ours que je cherchais, quand il me vint l'idée suivante : « Puisque l'ours ruse avec toi, pourquoi ne ruserais-tu pas avec l'ours?... » Aussitôt dit, aussitôt fait : j'oblique à droite avec mon fusil, j'ajuste la bête de façon à ne pas la tuer, et.... v'là!... je vous lui emporte deux pattes. A l'instant je tire mon mouchoir, je cours à l'animal qui pleurait, je le panse, et, le chargeant sur mes épaules, je me mets en route avec lui. J'avais remarqué un passage entre le *Vignemale* et le *Mont-Ferrand*, où l'ours, qui change de canton, exécutait sa traversée pendant la nuit. Je m'y arrêtai. J'attachai mon isard, avec une corde, par le cou à un gros rocher, et je lui dis adieu jusqu'au lendemain.

« Voilà que, le soir, tandis que j'étais à la maison, le voisin dont je vous ai parlé arrive; il me trouve occupé à scier des lingots de fer.

— Bonjour, Michel.

— Bonjour, voisin.

— Est-ce que tu as trouvé les traces de l'ours d'aujourd'hui?

— Non; mais j'espère bien le trouver lui-même demain matin, et tu vois

PÉRIÉREON DE L'AVENIR.

UNE CHASSE A L'OURS.

Je ne crois pas que vous ayez jamais entendu parler de Michel Py. Ce personnage, très peu connu à la Chaussée-d'Antin, a fait beaucoup de bruit à 40 kilomètres à la ronde de Caunteretz, et c'est pour cela que je lui ai rendu visite. Parti de chez moi après un déjeuner de table-d'hôte qui m'avait coûté 4 francs, prix de rigueur, me dit le maître de la maison (ce que je trouvais en effet très rigoureux), je pris un sentier fort escarpé, dans la direction de la promenade de la Reine Hortense, dont le souvenir vit encore là, et en moins d'une demi-heure j'atteignais déjà l'ERMITAGE.

L'Ermitage est une jolie maison de paysan, bien propre, ayant un air aisé, un jardin planté de légumes, quelques arbres qui sont autour d'elle, et où demeure la famille de Michel Py, le plus intrépide chasseur d'ours qu'aient produit les Pyrénées. En arrivant, je vis sur la porte un petit vieillard, coiffé d'un bonnet de laine, entouré de trois enfants qui sautaient sur ses genoux et qui humaient avec lui le bon soleil de onze heures. A l'expression franche et hardie de ses traits, je me doutai que c'était l'homme que je cherchais. Il voulut se lever à mon approche, mais plus prompt que le vieux coureur, je lui tendis une main qui le serra en retour à la faire craquer, et je m'assis sur le seuil, près de lui.

« Eh bien! Michel, lui dis-je, comment va la santé, ce matin ?

— Pas mal, Monsieur, pas mal; mais ça n'est plus comme autrefois. Il n'y a pas encore dix ans, qu'à cette heure-ci, j'étais déjà sur le Vignemale. Mais, dame, que voulez-vous? on vieillit vite au métier que j'ai mené. Aussi je crois que le gouvernement n'aura pas longtemps à me payer ma pension (1).

— Laissez donc; moi qui suis jeune, je ne demanderais qu'à me tenir aussi droit que vous.

— Ah! pour ça, oui! les reins ne sont pas mauvais, mais c'est le reste. Le matin, quand je me lève et que je mets la joue au vent pour savoir quelle tournure prendra la journée, jusqu'à midi je le sens encore, parce que, si c'est le zéphir d'Espagne qui règne, en passant par-dessus les glaciers il ne manque jamais de se rafraîchir; si c'est celui de la plaine, il n'a pas encore eu le temps de s'échauffer; mais plus tard, je suis en défaut. Jadis, j'aurais senti l'air à toute heure, lors même qu'il n'y en aurait pas eu assez pour soulever la tête d'un pisselait; aujourd'hui, j'ai le cuir trop épais, et quand le montagnard s'avoue cela, on peut se dire qu'il n'est plus bon à grand-chose.

— Mais vos enfants, ne les avez-vous pas pour vous consoler?

— Affaire de femme! D'ailleurs, après le dîner, quand je les conduis

(1) On lui avait accordé, depuis trois ans, une pension de 200 fr.

lesquels, en échange de son travail, tout homme pourra gagner le pain nécessaire à sa famille.

Centre d'une immense population ouvrière, la ville de Lyon aurait dû prendre l'initiative de ces ateliers de prévoyance, ressource précieuse pour les malheureux privés de leur travail habituel, et qui cependant ne peuvent et ne veulent fournir aux besoins de ceux qui les entourent qu'avec le produit de leur labeur, quelque rude qu'il soit.

A l'œuvre donc, administrateurs de notre industrielle cité; réparez par un zèle actif le temps maladroitement perdu; vos concitoyens sont prêts à répondre à votre appel; ils l'ont même devancé; à l'œuvre, venez en aide à l'industrie si vous voulez que demain l'industrie fasse la fortune et la gloire du pays.

Mais ces ateliers de prévoyance, ressource précieuse dans les temps d'arrêt de la production, ne sont que des palliatifs transitoires, sans durée possible, et souvent plus éphémères que les causes qui forcent à les ouvrir. Si le prix élevé du blé, si l'enchérissement des substances alimentaires étaient la seule cause de la pénurie dans laquelle se trouvent les classes ouvrières, nous nous contenterions d'indiquer quelques autres mesures de ce genre, qui suffiraient pour combattre un mal passager, devant disparaître aussitôt que la période décroissante de prix se manifesterait. Mais à nos yeux, la valeur exagérée des céréales n'est qu'une fatale aggravation de la crise qui, sur tous les points du globe, frappe les travailleurs. Dès lors, les palliatifs sont insuffisants; il faut des améliorations permanentes et progressives; il faut, par de sages combinaisons, utiliser, dans chaque famille, tous les bras valides; rendre le travail plus productif, pour augmenter autant que possible le bien-être matériel.

Pour obtenir ce résultat si désirable, il faut pouvoir réduire proportionnellement les frais de la production en facilitant à l'industrie les moyens d'acheter le moins cher possible, les matières brutes, et surtout les articles de grande consommation.

Il faut ouvrir à nos produits des débouchés nouveaux ou donner à ceux que nous possédons une extension nouvelle.

Et pour avoir le temps de réaliser ces modifications importantes il faut faire l'application de quelques améliorations progressives.

Ouvrir des crèches,

Des chauffoirs,

Une boulangerie,

Une boucherie, — ayant une affectation spéciale.

Les mères de famille pourront confier leurs jeunes enfants aux crèches. — Une sollicitude de tous les instants veillera sur le sort de toutes ces intéressantes créatures.

Dans les chauffoirs, les vieillards et les invalides trouveront un asile.

Les familles, ainsi déchargées de la surveillance que nécessitent les enfants, les vieillards et les infirmes, auront un

plus grand nombre de bras pour le travail, et le produit du travail augmentant, donnera dans le ménage une aisance inaccoutumée.

Dans les boulangeries et les boucheries de charité, les ouvriers nécessiteux trouveront le pain et la viande au prix de revient.

Ces établissements faciles seraient peu dispendieux pour l'Etat, — mais si l'Etat ne veut pas s'en occuper, des sociétés particulières peuvent les créer. — Le progrès est la loi de l'humanité. Les études économiques ont mis à la portée de chacun le mécanisme de ces diverses et philanthropiques institutions.

H. A.

DE LA FABRIQUE.

Suite.

(Voir le numéro du 8 novembre.)

II.

DES RELATIONS ENTRE NÉGOCIANTS ET CHEFS D'ATELIER. — ABUS DE FABRIQUE. — MONTAGE DES MÉTIERS.

Dans la situation faite aux ouvriers, il est important d'apprécier l'état des relations qui existent entre le fabricant et le négociant; et d'abord, de crainte de mal-entendu, expliquons bien quel sens nous attachons à ces deux mots: le *fabricant*, selon nous, est le chef d'atelier, l'ouvrier qui fabrique le tissu, dont la matière première lui a été fournie par le *négociant* ou capitaliste. Cette distinction, clairement établie, passons à l'examen de leurs rapports mutuels.

Le négociant n'arrive dans la production qu'en raison des capitaux qu'il apporte. Pour lui l'ouvrier est l'instrument intelligent dont il a besoin pour donner à la matière première qu'il emploie une plus grande valeur. Il semblerait de prime-abord que le fabricant, donnant lui-même cette plus-value, il devrait profiter du bénéfice qu'elle procure. Il n'en est pas ainsi: le négociant loue les bras et l'intelligence du travailleur, au moyen du salaire, dirige à son gré ces ressorts, et s'empare des gains qu'ils lui produisent. A la vérité, il court seul les chances de perte; mais rendez au commerce sa primitive loyauté; enlevez la concurrence trop illimitée que les capitaux se font entre eux; supprimez quelques spéculateurs parasites, et ces chances se trouveront considérablement réduites. Or le négociant n'a donc à déplorer que la propre situation qu'il s'est faite. Il supporte les conséquences de sa faute primitive. Mais voici où commence une série de procédés, qui ne sont au fond, quelle que soit la qualification qu'on leur donne, qu'une iniquité plus ou moins déguisée. Le commerçant, possesseur exclusif de l'échange par le droit de ses capitaux, fâché de voir des circonstances malheureuses lui enlever une part de ses bénéfices, a cherché à réduire ses chances de perte. Il s'est dit: Si, au lieu d'employer une part de mon capital à fournir les instruments du labeur, je force le chef d'atelier à faire lui-même ces avances, dans le cas de non réussite, je perdrai d'autant moins que j'aurai fourni une plus petite partie de mes fonds: ce sera l'ouvrier qui perdra avec moi. Dans le cas de succès, je paierai peut-être un salaire un peu plus élevé; mais alors que m'importe, puisque je suis sûr de réaliser des gains assez considérables pour couvrir cent fois et au-delà cette minime différence.

Pour bien comprendre cette idée qui paraîtrait de premier abord irréalisable, il faut se rappeler que l'industrie du tissage fonctionne au moyen d'ateliers divisés dont le chef possède les métiers. Or, c'est avec le chef fabricant que le négociant traite directement, il lui est donc bien facile d'imposer ses conditions. Un article nouveau est-il à faire, on propose au fabricant de monter le métier qui doit servir à produire l'échantillon; si l'é-

chantillon ne convient pas, il faut changer le montage pour en établir un second et ainsi de suite. Pour tous ces frais que recevra le chef d'atelier? sa façon, son salaire, mais rien pour ses dépenses proprement dites, pour son temps perdu, pour ses métiers désorganisés, etc.

A la vérité, le conseil des Prud'hommes, dans des cas semblables de contestation, alloue comme indemnité une proportion de 100 fr. de façons pour 10 fr. de dépenses prouvées. Mais une semblable indemnité est-elle suffisante? Le chef d'atelier est-il vraiment récompensé pour son temps, ses frais, etc.? Non, cent fois non; car son métier étant désorganisé par suite de cette entreprise manquée, ne faudra-t-il pas qu'il refasse d'autres frais pour monter un autre article. Admettez donc qu'un chef d'atelier se trouve ainsi mal réüssir au commencement de chaque campagne (on appelle ainsi la saison commerciale qui se compose de deux mois,) il résultera que les 4 ou 5 métiers qu'il possède auront subi de tels changements qu'ils ne pourront plus être employés. L'indemnité aura couvert les achats d'ustensiles, mais ces ustensiles ne pouvant servir qu'à cet article, ces métiers se trouveront donc entièrement désorganisés et dépourvus du matériel, qui seul leur donne une certaine valeur.

Cet abus a été poussé si loin aujourd'hui que chaque jour on voit à ce sujet s'élever de nouvelles contestations devant nos tribunaux consulaires, et l'ouvrier après le jugement se retire lésé, quoiqu'il ait gagné son procès. Notre assertion est tellement vraie, que sans nous inquiéter de mille preuves que l'on pourrait apporter encore, nous nous contenterons de ce dernier et décisif argument.

Demandez à un négociant pourquoi il ne monte pas lui-même des métiers dans une fabrique qui lui serait spéciale, et il vous répondra qu'il se ruinerait, que les frais d'ustensiles, de montage et de contre-maitre absorberaient tous les bénéfices qu'il pourrait faire sur la différence du prix de façon qu'il donnerait au compagnon au lieu de donner le salaire de maître; — qu'il ne pourrait soutenir la concurrence avec des confrères qui emploient les ateliers isolés, etc. Ainsi, le négociant trouve que cette différence de la façon de maître à celle de compagnon ne peut suffire pour payer ces frais, et il propose au chef d'atelier de les supporter pour lui: — admirable désintéressement! Je ne veux pas me ruiner, mais ruinez-vous pour moi. — Cette réponse est caractéristique. Suffira-t-elle à convaincre les incrédules?

Ces dépenses sont moins fortes pour l'ouvrier, nous répondra-t-on, et comment cela, s'il vous plaît? Fera-t-on payer moins cher les ustensiles de fabrique à vous qui pouvez acheter en grand qu'au chef d'atelier qui achète en détail et souvent à crédit? Ne remplace-t-il pas le contre-maitre que vous seriez obligé de payer? Pourquoi donc le temps de l'un méritera-t-il un appointement, tandis que le temps de l'autre ne sera pas récompensé? — Le chef d'atelier fait des économies dans le montage, il fait servir des ustensiles qu'un salarié n'emploierait pas; — et c'est pour cela que vous voulez ne pas tenir compte de ses économies à ce malheureux, et que vous lui répondez: cela vous revient à si peu de chose qu'il ne vaut pas la peine de le payer!

Il y a fort longtemps déjà qu'un négociant distingué de notre ville, réunit, dans une de ses propriétés près de Lyon, toutes les professions qui ont rapport à l'industrie du tissage de la soie. — Cette fabrique montée avec soin et sur un très grand pied, prit le nom de *la Sauvagère*. Cette colossale entreprise n'eut pas le succès auquel on était en droit de s'attendre. — Ses propriétaires ne purent soutenir la concurrence, et par différents motifs se déterminèrent à revendre en détail leurs ateliers. On a peine à concevoir l'innombrable quantité d'ustensiles divers que les nécessités des changements d'ouvrages avaient forcé de mettre au rebut, et parmi toutes les causes d'une décadence que nous déplorions en visitant ce vaste établissement, celle que nous venons d'indiquer nous fut principalement citée par l'un des premiers employés: tellement, qu'aucun négociant de

que je me prépare.

— En effet, s'il aime les dragées, il devra être content de celles-là, elles sont assez grosses et assez nombreuses.

— C'est ce qu'il faut, voisin; il vaut mieux lui en donner de trop la première fois, que d'être obligé de lui en offrir une seconde.

— Michel, j'ai une grâce à te demander.

— Laquelle?

— C'est de me laisser aller avec toi.

— Impossible, voisin, je vais seul. Je veux bien exposer ma vie, mais non pas celle des autres.

— Bah! avec toi, qu'est-ce que j'ai à craindre? D'ailleurs, je ne tire pas mal.

— Ouï, des isards; mais des ours? Sais-tu que, quand je les vise, moi qui suis habitué à les regarder en face, il y a des jours où le tremblement me prend! Veux-tu me croire, voisin, ne viens pas.

— Au contraire; demain, à trois heures, je cognerai à ta fenêtre.

— Que ta volonté soit faite, alors! Seulement souviens-toi de ne pas lâcher ton coup avant d'être sûr qu'il portera, et de viser toujours à la hauteur de l'oreille, sur la tempe.

— Merci, Michel, à demain!

— A demain, voisin.

« Le lendemain, à l'heure qu'il est, nous étions au passage du Mont-Ferrand tous les deux. Je trouvai mon isard dépecé; les os même étaient dévorés. Il paraît que le gaillard d'ours avait eu faim. Je regardai la terre; il y avait cinq doigts bien marqués, qu'à la taille je jugeai devoir être ceux d'un vieux grognard, et qu'à un petit écartement entre la peau et les ongles je reconnus appartenir à une femelle. Il était difficile, autour de nous, de distinguer la direction des empreintes, parce que ce n'était qu'un grand piétinement; mais, à quelques pas plus loin, on voyait distinctement que l'animal était entré en Espagne. Nous le suivimes donc à la piste, sur la terre d'abord, et bientôt sur la neige. Au bout d'une heure nous étions engagés au milieu de la *mer de glace* qui tombe du Vignemale et roule, en comblant les vallées, jusqu'à plus de deux lieues dans l'Aragon.

« Je ne sais pas si vous avez vu le Vignemale?

— Non, dis-je, mais je le verrai.

— En ce cas, vous saurez alors qu'on ne marche pas là-dessus tout-à-fait à son aise, et que, quand on n'a pas de crampons, il est diablement hasardeux de s'engager dans ces parages. Nous n'avions pas à craindre, il est vrai, que la glace cassât, car nous suivions les traces de l'ours, et il avait eu soin de choisir son chemin où la croûte était solide; mais ce chemin longeait tellement les crevasses qu'à chaque pas nous frissonnions entre des abîmes; enfin, après avoir tourné le Vignemale, par son glacier même, chose qu'on n'avait jamais tentée, nous arrivâmes, sur le tard, aux environs du port

de Cauteretz, qui mène vers Pentacos. Là, au commencement d'une sapinière, nous perdîmes la piste. J'armai mon fusil; j'en visai le bassinet, j'en essayai le chien et la gâchette; mon voisin en fit autant et nous entrâmes, en nous tenant à quinze pas l'un de l'autre, au plus épais du fourré.

« A peine y avait-il un quart-d'heure que nous *gûtions*, qu'arrivés à une petite savane où les arbres s'écartaient, mon voisin, en passant à droite d'un haut rocher, tandis que je passais à gauche, aperçut, à 20 pieds de lui, une espèce de boule noire qui se remuait à l'audition des pas et qui, en reconnaissant un homme, se déroula subitement et laissa voir un ours énorme, un vrai géant, qu'on pouvait appeler le roi des ours. Le voisin poussa un de ces cris terribles qui n'ont d'orthographe en aucune langue. C'était un brave, mais il n'était pas aguerri. A sa place je n'aurais point soufflé le mot. J'aurais ajusté l'ours tout tranquillement et je l'aurais étendu net sur la place; mais que voulez-vous? tout le monde ne se maîtrise point. Le voisin, donc, lâcha son coup sans faire attention à ce que je lui avais recommandé; il attrapa l'ours à l'épaule, et avant qu'il eût le temps de baisser son fusil, l'animal blessé poussa un rugissement effroyable, aussi fort qu'un coup de tonnerre, se dressa sur ses pattes de derrière, et ouvrant celles de devant comme deux bras de fer, s'avança pour y broyer son ennemi.

« En ce moment, moi, je tournai le rocher; quand j'aperçus l'ours, il levait déjà la patte sur mon camarade qui, pâle et raide comme une statue, n'attendait que le coup de grâce; il n'y avait pas à balancer. Je savais qu'en tirant alors par derrière je ne le tuerais point et qu'il se jetterait sur moi; mais je ne pouvais point laisser dévorer un chrétien devant mes yeux. Je visai donc au milieu des reins, et comme les cinq griffes de l'ours s'appuyaient dans la chair du voisin, qui hurlait de douleur, l'animal lui-même poussait un second rugissement, plus retentissant encore, si c'est possible, queson premier, et, se rejetant en arrière, plié en deux, il léchait le sang qui coulait de sa blessure.

— Charge ton fusil, criai-je à mon camarade, ou je suis perdu. » Et je lui donnai l'exemple en essayant de charger le mien.

« Je n'avais pas encore mesuré la poudre que l'ours arrivait sur moi au grand galop, et que celui que je venais de sauver, au lieu de me secourir, s'enfuyait à toutes jambes.

— Si j'en reviens, lui criai-je, tu me le paieras! » Et, faisant un bond de côté, j'évitai la rencontre de l'ours, auquel j'assénaï un coup de crosse sur la tête.

« L'animal, furieux, se retourna, se mit debout comme un homme, m'arracha mon fusil d'un coup de patte, et s'il ne le brisa comme une paille, fer et bois, c'est qu'il avait bien d'autres pensées en tête.

« Je vis bien que si je me laissais prendre une fois sous cette griffe, c'en était fait de ma personne. Je reculai de quelques pas. L'ours s'avança

debout, m'allongea un autre coup de son grappin, que j'évitai par un mouvement en arrière, mais qui, rasant ma figure de si près que j'en sentis le vent, attrapa mon habit par le haut et le déchira jusqu'à mon genou.

« Ce fut alors un combat dans lequel j'avais tout le désavantage, car je n'étais pas armé. Heureusement j'étais leste et je tournais à reculons autour du rocher, comptant sur l'épuisement prochain de l'animal.

« Je vivrais cent ans, que, durant cent ans, je me rappellerais ce grand fantôme noir, dont le museau, les épaules, le corps, ruisselaient d'un sang rougeâtre qui courait sur lui comme de la flamme, et qui, chaque fois qu'il levait en l'air sa patte velue, m'arrachait, en la rabattant, jusqu'au dernier lambeau de mes habits et me labourait la poitrine de profonds sillons tracés dans la chair!...

« Enfin, au moment où il prenait son élan pour faire un dernier effort et m'écraser dans sa chute, ses reins, que mes balles lui avaient cassés, plièrent subitement, ses jambes, qui l'avaient soutenu jusque-là, tremblèrent, et, s'abattant sur le flanc, il essaya de rouler sur moi pour m'étreindre.

« Vous pensez bien que je ne restai pas là les bras croisés. Je ramassai mon fusil qui gisait par terre au milieu d'une longue trainée de sang, et, après l'avoir bourré à double charge, l'appuyant sur la tête de l'animal, qui *geignait comme un enfant*, je lui fis sauter la cervelle.

« Puis, cela fait, je rechargeai mon arme de nouveau.

— Et pourquoi?

— Pour administrer au voisin la même correction qu'à l'ours; et je vous jure que, en l'ajustant, le bras ne m'aurait pas tremblé. Heureusement il avait de l'avance sur moi et je ne pus pas le rejoindre. Depuis lors il s'est établi en Espagne, où je lui souhaite beaucoup de plaisir, mais où je n'irai pas le chercher.

« De retour à Cauteretz, j'appris mon aventure au prince *Taille-et-Rang*, qui me donna cinq cents francs, et me fit obtenir la pension qu'on m'avait promise dix ans avant pour la première fois. »

Michel Py en était à ces paroles quand j'entendis un grand bruit sur la route et que je vis une foule qui s'avançait en ayant l'air de féliciter un fort gargon, armé d'un fusil, qui marchait au milieu d'elle.

Celui-là, c'était Jean Py, le neveu de mon interlocuteur.

Son oncle lui sauta au cou, sans lui demander ce qu'il avait tué, car une patte, attachée à la barrette du chasseur, répondait à toutes les questions.

Aussi les habitants de Cauteretz, malgré la prédiction de Michel, ne sont-ils pas encore mangés par les ours. Le neveu n'en a pourtant tué que quinze jusqu'ici.

notre ville n'avait voulu se charger même aux meilleures conditions de continuer cette entreprise.

Pourquoi donc alors, le chef d'atelier accepte-t-il un pareil marché ? Pourquoi, s'il est certain de perdre, ne refuse-t-il pas ? Eh ! mon Dieu, nous l'avons dit ; parce qu'il n'a pas des ressources, que la nécessité le presse, parce qu'il faut absolument qu'il travaille et qu'il espère travailler sur l'échantillon qu'on lui présente. Encore s'il se trouvait libre de refuser tel ou tel échantillon ; s'il pouvait apprécier le plus ou moins de valeur de certaine nouveauté ; mais, non, cela est le secret du négociant, bien plus à même que lui de juger, et cependant dont il sera forcé de supporter l'erreur, si par malheur ce dernier se trompe. L'intérêt de l'un et de l'autre sont bien que l'échantillon réussisse : oui, mais ces intérêts ne sont pas identiques. — Nous allons le prouver par quelques chiffres.

Sur trois échantillons essayés par le même chef d'atelier, un seul réussit et obtient une commission de 10,000 francs payables dans le mois. — Le travail de cinq métiers ne produira pas au fabricant, le salaire du compagnon prélevé, plus de 225 fr. En admettant les frais de position des cinq métiers à 25 fr. l'un, et prélevant ceux des deux montages qui n'ont rien produit, nous arrivons à une dépense totale de 175 fr. : c'est-à-dire que le chef d'atelier a couru toutes les chances d'insuccès pour un gain définitif de 50 fr. dans un mois ; — calculez maintenant à 10 0/0 le bénéfice du négociant, et vous aurez 1,000 fr. après ce que le dernier aura prélevé toutes les dépenses, ce qui ne l'empêchera pas d'avoir obtenu le même résultat sur cinq à six autres articles à la fois, chose impossible au chef d'atelier. — Dans le cas contraire, le fabricant aura perdu son temps, ses dispositions, couru le risque de ne plus trouver d'ouvrage, le moment des commissions étant passé, et le négociant aura perdu la valeur des quelques grammes de soie employée, le lissage de quelques cartons, perte que d'autres articles plus fructueux ont bientôt récupérée !

Que l'on nous dise maintenant si de telles relations portent le cachet de la justice et si devant de tels tableaux il faut répéter encore : laissez faire, laissez passer !

E. F.

(sera continué).

CRISE FINANCIÈRE.

Les chemins de fer.

On pourra juger des pertes énormes qu'ont dû éprouver les détenteurs d'actions de chemins de fer par le relevé comparatif des derniers cours de la bourse du 10 novembre 1845 et du 9 novembre 1846.

	Baisse	nov. 1845.	nov. 1846.	Perte sur le nombre d'actions formant le capital.
Nord	115	de 750	à 635	46,000,000
Rouen	100	985	885	7,200,000
Le Havre	105	775	670	4,200,000
Marseille	100	960	860	4,000,000
Bâle	35	252 50	217 50	2,940,000
Vierzon	145	707 50	562 50	9,280,000
Boulogne	97 50	545	447 50	7,312,500
Orléans	100	633 75	533 75	13,000,000
Fampoux	105	510	405	3,360,000
Dieppe	161 25	515	353 75	5,804,000
Versail. (r. d.)	120	515	395	2,640,000
id. (r. g.)	62 50	312 50	250	1,250,000
Montreau	135	485	350	4,320,000
La Teste	62 50	190	130	625,000

Lignes qui ne se négociaient que dans la coulisse en 1845.

Lyon	125	620	495	50,000,000
Strasbourg	61 25	540	478 75	15,531,250
Nantes	65	550	485	5,200,000
Lyon à Avig.	92 50	560	467 50	27,750,000
Bord. à Cette	125	570	445	35,000,000

Total. . . 245,412,750

D'un autre côté les lignes suivantes présentent encore un peu de hausse entre les cours des deux bourses du 10 novembre 1845 et du 9 novembre 1846

	hausse	de	à	
St-Germain	25	de 1025	à 1050	450,000
Orléans	42 50	1137 50	1200	3,400,000

Total. . . 3,850,000

D'où il résulte que la propriété des détenteurs d'actions dans dix-neuf lignes de chemins de fer avait diminué de valeur de 245,412,750 f. en un an et que la propriété de deux lignes seulement avait augmenté d'une valeur de 3,850,000 f., d'après les cours réciproques des deux bourses indiquées, ce qui laissait un déficit de 241,617,750 f. Une dépréciation aussi forte étant tout-à-fait indépendante de la valeur intrinsèque des chemins de fer, on devait s'attendre à une reprise importante, et déjà à la bourse du 10 novembre les cours des chemins de fer ont commencé à reprendre faveur et la valeur de la propriété des 21 lignes a remonté de plus de 50 millions de francs à une seule bourse.

Il n'était question hier soir que de la mort d'un député, qui aurait attenté à ses jours par suite des pertes qu'il aurait éprouvées sur les actions de chemins de fer.

La première assemblée générale des actionnaires de Tours à Nantes a eu lieu avant-hier à 3 heures 1/2 dans la salle de Herz, sous la présidence de M. Betting de Laucastel ; M. Chaper, secrétaire ; a lu le rapport. Les sommes dépensées par la compagnie s'élevaient jusqu'à présent à 3,694,663 05 y compris 3 millions de cautionnements. L'argent reçu par la compagnie y compris l'intérêt s'élève à 10,150,590 f. 15 c. en sorte que la solde disponible est en ce moment de 6,455,927 f. 10 c. Des débats très orageux ont eu lieu sur la somme demandée pour les 27 administrateurs. La première somme proposée était 150,000 f., elle a été repoussée. 125,000 f., puis 10,000 f. ont été successivement proposés et l'on a définitivement adopté la dernière de ces deux sommes.

Les administrateurs ont annoncé dans leur rapport qu'ils n'auraient pas besoin de fonds avant le mois d'avril ou le mois de mai.

La compagnie du chemin de fer de Rouen au Havre a proposé au gouvernement de changer le mode d'épreuves qui est exigé pour ses travaux d'art. Elle demande qu'au lieu d'établir sur les viaducs un poids mort de 300 kilog. par mètre carré, elle

soit admise à faire rouler un poids suffisant pour constater les conditions de solidité. Les ponts et chaussées sont appelés à se prononcer sur la proposition de la compagnie.

Correspondance particulière.

Paris le 11 novembre.

Tous les journaux contenaient hier une note extraite du *Galgnanis Meisenger*, organe officiel de l'ambassade anglaise, et qui annonçait que lord Normanby « avait adressé à M. Guizot » une note dans laquelle il expliquait l'impossibilité où il se trouvait, dans les circonstances actuelles, de se présenter à une cérémonie officielle de félicitations en l'honneur du mariage. Il demandait, dans cette note, une audience particulière de ceux des membres de la famille royale qui étaient absents de Paris, à l'époque de sa présentation à la cour, en août dernier. »

Il faut voir aujourd'hui la presse ministérielle emboucher la trompette et jouer des fanfares de victoire ; l'*Epoque* va même jusqu'à dire que l'ambassadeur anglais a demandé son audience par suite de nouvelles instructions reçues de Londres. Mais, il faut en convenir, cette explication singulière de la démarche de lord Normanby est tout au plus un jeu de mots ; l'article même du *Galgnanis* en donne positivement les raisons ; il faut étrangement forcer les expressions pour y apercevoir un commencement de réconciliation. L'ambassadeur anglais seulement a voulu constater le dissentiment formel de sa cour sur la question du mariage en s'abstenant de paraître à la réception officielle du corps diplomatique, qui avait pour but de féliciter le prince de Montpensier sur son mariage. Mais l'ambassadeur n'a pas voulu paraître avec aucun des membres de la famille royale, et il a demandé à être reçu par ceux des princes qui étaient absents lorsqu'il avait été admis auprès du roi pour présenter ses lettres de créances à titre d'ambassadeur. Ainsi, il s'est présenté au duc de Montpensier comme à un fils du roi, et à la duchesse de Montpensier comme à l'épouse d'un prince français, et il n'a fait aucune allusion au mariage.

Au reste, la conduite de l'ambassadeur anglais paraît avoir été concertée à l'avance avec le chargé d'affaires de Belgique. M. le prince de Ligne était en congé ; le comte Rogiers, chargé d'affaires, aurait dû le remplacer à la réception des Tuileries. Cependant il était absent, et nous apprenons qu'il a également sollicité une audience particulière des membres de la famille royale.

— Il a été décidé dans le conseil des ministres que le prince de Joinville serait nommé immédiatement grand-amiral de France, et son frère, le duc de Montpensier, grand-maître de l'artillerie. Les ordonnances portant les deux nominations seront contresignées, dit-on, par le maréchal Soult, président du conseil, et par MM. Moline de St-Yon, ministre de la guerre, et Mackau, ministre de la marine.

— Les journaux légitimistes annoncent aujourd'hui officiellement le prochain mariage du duc de Bordeaux avec la princesse Marie-Thérèse-Béatrix de Modène, archiduchesse d'Autriche. La demande officielle a été faite le 5 novembre par M. le duc de Levis, chargé des pouvoirs du comte de Chambord. Le mariage par procuration a dû avoir lieu le samedi suivant sept novembre, et le lundi la princesse a dû partir en cérémonie pour le château de Brodhodorf.

Le duc de Bordeaux a écrit, le 28 octobre, au marquis de Pastoret, à l'occasion de son mariage, et il lui annonce qu'il met 20,000 fr. à sa disposition, afin de les distribuer aux pauvres de Paris.

Nouvelles étrangères.

ALLEMAGNE. BERLIN, 4 novembre. — On dit qu'à l'expiration du traité de commerce et de navigation de la Prusse et du Zollverein avec l'Angleterre, le Zollverein se rapprochera du Hanovre et des Etats du nord pour les affaires de commerce et de navigation, afin d'arriver à une plus grande unité de l'Allemagne. On assure que des négociations sont déjà entamées dans ce sens, et que MM. de Roenne et Paton travaillent beaucoup à cet effet, M. Paton s'est toujours montré favorable aux droits différentiels. Le cabinet partage son opinion. (*Gazette des postes de Francfort*.)

FRONTIÈRE DE POLOGNE, 30 octobre. — Il y a eu des arrestations sur le territoire Russo-Polonais, comme à Posen et dans la Galicie. Il paraît que le gouvernement russe craint un nouveau mouvement révolutionnaire de la part de la noblesse, mécontente de ce que l'on a fait pour les paysans. Comme on exécute la loi de recrutement, beaucoup d'Israélites traversent la frontière se rendant en Amérique. Quelques-uns même ont des passeports en règle. (*Journal allemand de Francfort*.)

DU MEIN, 4 novembre. — Tout récemment, la diplomatie anglaise en Allemagne a reçu de nouvelles instructions qui donnent lieu de croire que le cabinet anglais commence à se rapprocher de l'intérêt germanique dans l'affaire des duchés de Schleswic-Nolstem. (*Correspondant de Nuremberg*.)

BELGIQUE. BRUXELLES, 10 novembre. — Le roi a ouvert aujourd'hui, en personne, la session des chambres et a prononcé un discours à cette occasion.

L'ordre du jour de la séance publique du sénat qui s'ouvrira à l'issue de la séance royale, est : nomination du bureau et des commissions permanentes.

Dans sa séance du 6 novembre, le conseil communal de Verviers a décidé qu'il adresserait une demande aux chambres pour obtenir l'abolition de la loi sur les céréales.

ANGLETERRE. LONDRES, 9 novembre. — On lit dans le *Morning-Chronicle* : CORRESPONDANCE DE BUENOS-AYRES DU 2 septembre. — Pendant toutes les dernières négociations, pas un seul navire marchand anglais n'a eu connaissance par ses agents de ce qui se passait, mais le cercle français du baron Deffaudis a eu connaissance de tout. Le bruit court que les hommes qui dominent en ce moment à Montevideo désiraient voir établir à Montevideo un protectorat français, lord Aberdeen les ayant abandonnés. Notre gouvernement fera bien de donner son attention à cette articulation. Nous sommes certains qu'à ce but tendent les derniers mouvements du baron Deffaudis.

— On mande de Montevideo au *Globe* : On commence à croire que la paix ne sera pas conclue et que M. Nood s'en ira sans avoir réussi dans sa mission. Riveira est retourné à Las Vacas et on lui a envoyé de l'artillerie, ce qui n'est point un acte pacifique. Les ministres auraient bien pu s'y opposer s'ils avaient

voulu. La flotille commandée par Garibaldi, est arrivée à l'Uruguay et la légion italienne a débarqué aujourd'hui, mais on ignore dans quel but.

La perte des Américains à Monterey s'est, dit-on, élevée à 600 hommes, tant tués que blessés, et celle des Mexicains à 1,500.

— On lit dans le *Morning-Advertiser* : Nous apprenons que M. Bulwer agissant d'après les instructions reçues de Londres, a adressé une note à M. Isturitz au sujet des bruits de projet d'intervention de l'Espagne dans les affaires de Portugal ; M. Isturitz a répondu que sous aucun prétexte les troupes espagnoles n'entreraient en Portugal. Nos correspondants déclarent positivement que bien que les instructions officielles aux commandants des troupes sur les frontières de Portugal fussent rédigées dans le sens énoncé par M. Isturitz, des instructions secrètes et confidentielles ont été données aux troupes espagnoles pour qu'elles entrent en Portugal à la première occasion favorable. Les correspondances ajoutent que dans ces instructions secrètes, le gouvernement s'est engagé vis-à-vis des commandants des forces espagnoles, à prendre sur lui toute la responsabilité attachée à cet acte.

PORTUGAL. — La situation des choses s'est aggravée dans le Portugal par suite des faits suivants qu'on a appris aujourd'hui. Le commandant des forces anglaises ayant offert sa médiation aux parties belligérantes, le comte Das Antas a répondu qu'il n'accepterait ses bons offices que lorsqu'il serait maître de Lisbonne.

ESPAGNE. — On dit que M. Isturitz a eu plusieurs altercations avec la reine Christine et que le cabinet tout entier a déclaré qu'il se retirerait si elle restait à Madrid. On assure qu'après ces faits M. Eresson a engagé la reine Christine à se retirer en France.

— On écrit de Pau : Le bruit court dans la Péninsule que des agents anglais répandent beaucoup d'argent pour exciter des troubles dans les provinces. On assure même que l'un d'eux, qui était porteur d'une somme de 3,000 onces d'or, aurait été arrêté à Carthagène.

SUISSE. LUCERNE. — Joseph Vonmoos, membre du grand conseil et président du tribunal de Cross-Dietvil, convaincu d'escroquerie et d'abus de pouvoir, a été condamné par le tribunal criminel à 8 ans et demi de fers, ce qui entraîne l'exposition.

— On a craint une émeute au dernier marché de Lucerne, aussi des mesures de police extraordinaires avaient été prises. En effet, à la fin du marché, quelques centaines de personnes ont entouré la halle au blé, demandant de combien le prix du pain avait haussé. Cette hausse a été de 9 rappes pour le pain de cinq livres seconde qualité ou de quatre livres première qualité.

FRIBOURG. — (*Corresp. part.*) — Le parti libéral se dessine tous les jours d'avantage ; il prend une consistance qu'il n'aurait pas eue sans la fausse position de ses adversaires. Les désertions des milices, appelées à Fribourg, donnent beaucoup d'inquiétude aux membres du gouvernement ; ces derniers sont dans le plus grand embarras ; le trésor est à sec : on ne peut pas même payer le froment que l'on a décidé de faire venir de l'étranger. Depuis 1843, les comptes n'ont pas été réglés.

ST-GALL. — Un malheur plus terrible que la cherté des vivres nous menace, dit le *Messenger du Toggenbourg*, c'est la stagnation de la fabrique. Nous apprenons que des maisons qui occupent des milliers d'ouvriers se verront forcées d'en renvoyer une grande partie, vu la crise commerciale actuelle.

BALE, 8 novembre. — Le nombre des électeurs sera porté à 400 de plus ; depuis que l'on a admis les mineurs qui ont 20 ans accomplis, et comme on n'exige plus de cens, il y aura 300 bourgeois de plus. (*Nouvelle gazette de Zurich*.)

CONSEIL DES PRUD'HOMMES.

Dans l'affaire Coquard et Reyber le Conseil s'est déclaré incompetent, parce que après avoir entendu l'agent de la caisse des prêts, il est devenu évident que la discussion s'élevait entre deux fabricants, dont les renseignements plus ou moins exacts auraient occasionné la confusion des livrets. — Il paraît que M. l'agent de la caisse des prêts n'a mérité aucun reproche et que l'erreur serait venue du défaut d'investigation du commissaire chargé de faire opérer l'inscription.

— Magnin, chef d'atelier, demande à Girard le paiement de ses factures. — Girard oppose une saisie-arrêt faite au préjudice de Magnin. — Le Conseil ordonne que Girard paie et ne retiendra que le huitième pour le saisissant.

— Sire, chef d'atelier, avait fait appeler devant le Conseil, Martin, en paiement d'une indemnité pour la nourriture et le logement de Martin fils, qu'il occupait en qualité d'apprenti et qui est mort pendant la durée de l'apprentissage. Martin père a soutenu que son fils avait été mal nourri, mal traité, que son lit était placé dans un local humide, et que cet enfant avait contracté, chez son maître, la maladie à laquelle il a succombé. — Une enquête ayant démontré l'exactitude des faits signalés par Martin père, le Conseil a rejeté la demande de Sire et l'a condamné aux frais.

— Coët demande la résiliation avec indemnité de l'acte d'apprentissage fait avec la Dlle Habert. D'après lui, cette apprentie gâte la soie qui lui est confiée pour dévider, et cela exprès pour se faire renvoyer. — Le père de la Dlle Habert demande que la convention soit maintenue et que sa fille continue son apprentissage. — Le Conseil maintient la convention et place l'apprentie sous la surveillance d'un membre du Conseil.

— Repronier, chef d'atelier, fait comparaître Girel, fabricant. Il lui réclame le paiement de trente journées employées à confectionner des échantillons. Il fixe ses journées à 4 fr. — Girel prétend n'avoir donné que des pièces ordinaires, et ne devoir les factures que sur les prix d'habitude. Cette affaire est renvoyée à l'examen d'arbitres.

Chronique locale.

Voici la composition des Chambres de la Cour royale de Lyon, pour l'année judiciaire 1846-1847 :

Première chambre civile. — M. le marquis de Belbeuf, pair de France, premier président. — M. Achard-James, président de chambre. — MM. Gaultier de Contance, Bréghot du Lut, Quinson, Jurie, Badiu, Durieu, Grégoire, Seriziat, conseillers.

Parquet. — M. Vincent-dé-Saint-Bonnet, premier avocat-général.

Jours d'audience. — Lundi à 9 heures, mardi à midi, mercredi à 9 h., jeudi à midi, vendredi à 9 h.

Seconde chambre civile. — M. Acher, président de chambre. — MM. Denamps, Sauzey, Capelin, Genevois, Laval-Gutton, Menoux, Jossereau, Garin, de Bernardy, conseillers.

Parquet. — M. Loison, avocat-général.

Jours d'audience. — Mardi à 9 heures, mercredi à 9 heures, jeudi à 9 h., vendredi à midi, samedi à 9 h.

Chambre d'accusation. — M. Rieussec, président de chambre. — MM. Denamps, Verne de Bachelard, Bréghot du Lut, Bardin, conseillers.

Parquet. — MM. Cochet, substitut; de Marnas, substitut.

Cette Chambre se réunit tous les mardis et jours suivants, à 10 heures, pour épuiser les affaires dont elle est chargée.

Chambre de police correctionnelle jugeant des affaires civiles. — M. Reyre, président de chambre. — MM. le baron Rambaud, Verne de Bachelard, Julien, Populus, Durand, Alcock, Janson, de Vauxonne, conseillers.

Parquet. — M. d'Averton, avocat-général.

Jours d'audience. — Affaires civiles : Lundi à midi, mardi à midi, mercredi à midi, jeudi à 9 h. — Affaires correctionnelles : Vendredi à 9 h.

Audience solennelle, le mercredi, à 11 heures.

M. Bonjour, greffier en chef.

— Le roulement du tribunal civil a donné la composition suivante :

Première chambre. — MM. Devienne, président; Piégay, Chetard et Jordan, juges; Bellin et Fayard, suppléants; Gaulot, substitut.

Deuxième chambre. — MM. Français, président; Camyer et de Bellegarde, juges; Pras et Rivoire, suppléants; Rieussec, substitut.

Troisième chambre. — MM. Lagrange, président; Chaley et Jacquemet, juges; de Latour et de Fabrias, suppléants; Falconet, substitut.

Instruction. — MM. Dela et Pochet.

Parquet. — MM. Massot, procureur du roi, Mercier, substitut.

Nouvelles d'Afrique.

On écrit de Toulon :

« Il arrive toujours des détachements des divers corps qui sont dirigés successivement sur le nord de l'Afrique; cinq cents hommes ont été embarqués aujourd'hui sur la frégate à vapeur le *Montezuma*. »

— On lit dans le *Moniteur algérien* du 5 :

« Une affreuse catastrophe a marqué la journée d'avant-hier, 3 novembre. L'Arrach, grossi par les pluies torrentielles de la journée et de la nuit précédente, et ne pouvant suffire au passage des eaux que son propre cours et ses affluents apportaient

en grande abondance des montagnes voisines de la Mitidja, a franchi ses rives et inondé toute la partie basse de la plaine.

« C'est vers deux heures du matin que l'Arrach a commencé à sortir de son lit. A onze heures et demie, il avait atteint sa plus grande hauteur, et les eaux couvraient tout le terrain compris entre les collines du Sahel, celle où est assise la Maison-Carrée, et toute l'étendue de la plaine que l'œil peut embrasser jusqu'au pied du monticule de la ferme de Ouled-Ada.

« Vers neuf heures l'inondation était dans toute son étendue et grossissait encore, quoique l'eau s'écoulât avec une fureur et une rapidité effrayantes. Des onze maisons qui composaient le village de la Maison-Carrée, sept avaient déjà disparu successivement avec tout ce qu'elles contenaient. On apercevait çà et là, au milieu des eaux, des malheureux que le courant entraînait rapidement vers la mer. Avant d'y arriver, ils disparaissaient au milieu de vagues énormes que soulevait le choc des eaux de l'Arrach contre les flots de la haute mer. Tous secours humains étaient impossibles : c'était un spectacle déchirant et que rien ne peut dépeindre.

« Vers dix heures du matin, l'auberge de la *Nouvelle France*, sur le toit de laquelle huit ou dix personnes s'étaient réfugiées, s'abîma dans les flots. Sept d'entr'elles descendirent le cours du fleuve sur les débris du toit; c'est en vain qu'on s'agita sur les rives pour venir à leur aide, on ne put les décider à se jeter à la nage, et, d'autre part, on ne put arriver jusqu'à elles. Elles ne tardèrent pas à être englouties. Peu de moments après, une malheureuse mère tenant son enfant dans les bras fut entraînée et disparut comme elles.

« On voyait encore neuf individus réfugiés sur un tertre à cent mètres environ au-dessous du pont qui traverse l'Arrach en cet endroit, et dont on n'apercevait plus que la partie centrale; les deux extrémités étant couvertes par l'inondation, il ne leur restait plus que quelques mètres de terrain libre.

« Deux ou trois autres individus se tenaient accrochés sur les débris de la cheminée de la *Nouvelle France*; huit personnes, renfermées dans une maison voisine du pont, jetaient des cris de détresse et appelaient des secours; quelques centaines de mètres plus loin surgissait des eaux la toiture d'une maison sur laquelle se tenaient également sept à huit malheureux.

« Des efforts inouïs furent tentés pour sauver les personnes placées sur le tertre dont nous venons de parler, mais on ne pouvait arriver jusqu'à elles, et le gendarme Schmitt, qui s'était offert pour aller leur tendre des cordes et qui était courageusement entré dans l'eau, allait périr dans les flots qui l'entraînaient avec son cheval, sans le secours dévoué que lui porta le brigadier Aubert, qui déjà, quelques instants auparavant, avait essayé lui-même, mais en vain, de gagner le pont à travers ce bras de l'inondation.

« Pendant ce temps, des efforts tout aussi courageux, mais malheureusement aussi inutiles, étaient tentés du côté de la rive droite. Vingt hommes de la 6^e compagnie des tirailleurs indigènes, commandés par M. le lieutenant Tirard, ainsi que des cavaliers appartenant au 5^e régiment de France, sous les ordres de M. le sous-lieutenant Dasté, se jetèrent courageusement

à la nage à diverses reprises, dans le but de sauver quelques victimes. Vains efforts! la rapidité des eaux les entraîna dans des gouffres profonds où ils disparaissaient et où dix d'entr'eux faillirent trouver la mort. M. le lieutenant Tirard a été lui-même sur le point d'être emporté par les eaux en allant secourir un brave soldat de sa compagnie que les flots emportaient. Un sergent et deux tirailleurs indigènes périrent dans cette lutte de dévouement.

« Vers midi, une prolonge du train des équipages arriva en toute hâte sur les lieux, apportant, avec quatre hommes pour la monter, une barque demandée à Alger, comme le moyen de sauvetage le plus efficace. Ces braves marins se mirent aussitôt à l'œuvre, et, après quatre heures de laborieux et périlleux efforts, ils avaient ramené en lieu sûr 19 personnes.

« Vers 4 heures, les eaux avaient déjà considérablement baissé, les travailleurs purent se porter au secours de neuf individus qui s'étaient réfugiés sur le tertre dont nous avons parlé plus haut et les ramenèrent sains et saufs.

« Le pont à l'Américaine de gué de Constantine, emporté par les eaux, était venu s'appliquer tout entier contre celui de la Maison Carrée et pouvait être un grand obstacle à l'écoulement des eaux. Des soldats d'infanterie vinrent le dégager des herbes et des branchages entrelacés dans sa charpente et ouvrirent aux eaux une issue plus facile. Une heure après la circulation était rétablie : nul danger n'existait plus pour les habitations ni pour les individus, les troupes se retirèrent ainsi que tous les travailleurs accourus sur le théâtre du sinistre. Un poste de nuit fut établi sur le bord de la mer, afin de recueillir les cadavres et les effets que les vagues pouvaient rejeter sur le rivage et de veiller à leur conservation.

« Le nombre des morts est maintenant connu; il est de vingt-trois en y comprenant les tirailleurs indigènes.

« On nous annonce à l'instant que les principaux ponts placés sur les cours d'eau de la Mitidja ont eu considérablement à souffrir. Ceux du gué de Constantine, sur l'Arrach, de l'Oued-el-Kébir, de la Chiffa, du Mazafran, sur la route de Staouéli, sont détruits; ceux de Rovigo, sur l'Arrach, et de Makia-Khara, sur le Mazafran ont résisté.

« Il est à craindre que les constructions des colons aient éprouvé des dommages dans les divers districts de la province d'Alger. Déjà on annonce de Blidah que quelques maisons des villages de cet arrondissement ont été fortement ébranlées. »

Caisse d'épargne de Lyon. — Dimanche et lundi 8 et 9 novembre.

Versements, 262. Sommes, 39,968 ». Remboursements, 177. Sommes, 66,233 85. Nouveaux livrets, 42.

La Croix-Rousse, le 13 novembre 1846. Le Gérant, BRUNET.

La Guillotière, imprimerie de J.-M. BAJAT, cours de Broches, 8.

AVIS

A Messieurs les Propriétaires et Entrepreneurs.

Le sieur Picard, inventeur des souches de cheminée, en plotet verni vert, ayant la tête en fonte indestructible à toute intempérie, a l'honneur de les informer qu'il y en a une de montée, très visible, sur les toits de la maison neuve, place de la Préfecture.

S'adresser, pour en faire établir de semblables, chez l'inventeur, quai Bon-Rencontre, 63.

VENTE DE FONDS DE COMMERCE.

Par acte verbal du 18 octobre 1846. M. Jean-Baptiste LARCON, contre-maitre de fabrique, demeurant à Robinson, aux Brotteaux, a acheté de M. Jean GUILHAMAT, le fonds de CABARET que ce dernier exploitait, place du Péra, 3, à la Guillotière. En conséquence, les personnes qui auraient des réclamations à formuler, sont priées de les adresser au sousigné avant le 20 novembre courant, passé lequel délai il s'acquittera valablement.

La Guillotière, le 8 novembre 1846. LARCON.

Maison d'Accouchement

tenue par Mme TREVENET, matresse sage-femme, et dirigée par M. COUZAT, médecin accoucheur. Cet établissement est spécialement destiné pour les pensionnaires. Il leur offre tous les soins que leur position peut désirer. On y saigne, vaccine, et donne des consultations tous les jours de deux à quatre heures du soir, rue de la Gerbe, 3, au 3^{me}, à Lyon. (33-0)

A vendre pour cause de départ, Un Fonds de café.

Le mobilier est en très bon état et l'on ne demande rien pour la clientèle. — S'adresser à M. MODAZ, passage de l'Argue, escalier A. (33)

PAR BREVET D'INVENTION

Sous garantie du gouvernement. Seule et unique découverte pour la chaussure imperméable à l'eau. Ce genre de chaussure, quoique aussi légère et élégante que celle ordinaire, non seulement garantit les pieds contre toute espèce d'humidité, mais encore les maintient dans une douce chaleur, avantage si précieux pour la santé. — S'adresser chez M. Monnier, bottier, place St-Vincent, 8, à Lyon. (31)

AVIS.

Assortiment d'oignons à fleurs de Hollande, de divers genres, nouvellement reçus; grains potagers et non potagers dans le magasin, place de la Préfecture, à Lyon. (30)

N° 178.

RÉPERTOIRE LYONNAIS,

PUBLICITÉ GÉNÉRALE ET HEBDOMADAIRE, ANNONCES-AFFICHES, UTILITÉ PUBLIQUE.

Pour les lignes suivantes, et pour toutes sortes d'achats ou de ventes en viager, s'adresser de 11 à 4 h. à M. FLEURI PHILLY, gérant d'immeubles, place St-Nizier, 4, à Lyon. (Affranchir.)

N°	Désignation.	CLIENTÈLES ET FONDS DE COMMERCE A VENDRE DE GRÉ A GRÉ :	Location.	Prix.
243	CAFÉ-CABARET	Pour cause de départ, fonds très achal. et comp. de 2 pièces dont la princip. a 7 m. carrés; on peut faire facil. 5 pièces. Bail de 8 ans.	600	2,200
245	CAFÉ A VAISE	Place de la Pyramide, grande consommation, beau local de 6 pièces, superbe grande cave, bail de 5 ans. On se retire pour cause de maladie. Bon marché à faire	1,000	2,500
255	MERCERIE	Fonds situé dans un bon quartier, donnant sur deux rues, beau local, deux chambres, marchandises à prix de facture.	458	2,000
255	CAFÉ (1 ^{er} ordre)	Situé dans une ville non loin de Lyon, cet établ. est fort bien agencé, meublé, etc. Belle client., facil. moyenn. garantie. On quitte les aff.	1,000	5,000
275	VOITURIER DE VILLE.	Trois jeunes chevaux avec leurs harnach. 2 charret. de 110 millim. Les fondes sont neuves. L'écur. est sit. près d'une des barr. de la ville.	120	4,000
274	EPICERIE	Superbe local ayant 2 ouvert. et se comp. en tout de 5 pièce., sit. dans une belle rue qui dép. de la rue cent. March. au prix du cours.	2,000	5,000
275	CAFÉ.	Vaste local, frais minimes, fortes recettes, bénéfices de 6 à 8,000 fr. par an. Affaire rare. 4,000 fr. seulement comptant.	550	8,500
277	BOULANGER-GRENET.	Très bon fonds sit. dans un faub., à céder. attendu qu'on se retire. Rec. ann. 60 à 75,000 f. Gr. loc. Marc. à prix de fac. de 6 à 12,000 f.	1,000	4,500
278	EPICERIE	Aux Terreaux. Bon fonds à céder. p. cause de dép., 2 pièce. au rez-de-ch., plus 2 chambres. Bail 7 ans. Marchandises à prix de factures	1,000	2,200
279	FERRONNIER	Fonds bien achal. et placé dans une rue comm. des Brott.; 2 pièce. au r.-de-ch. Locat. total. de 2,000 f. réd. à 530 fr.; 12,000 f. de marc	350	4,000

N°	Quartiers.	IMMEUBLES SITUÉS A LYON A VENDRE DE GRÉ A GRÉ :	Revenu.	Prix
205	CROIX-ROUSSE	Maison en pierres toute neuve, 4 étages, mansardes, 2 façades, caves voûtées. Echange contre une propriété rurale inférieure de 15,000 fr	2,500 n.	57,000
216	CROIX-ROUSSE	Maison ayant cinq croisées de façade, deux étages, hangar, jardin. A échanger contre un fonds de boulangerie	900	16,000
220	ANCIENNE VILLE	Maison de cinq étages, deux corps de bâtiment, deux cours, belle cave, puits, aucune servitude, impôt 126 fr.	5 p. 0/0	28,000
225	PERRACHE	Maison de deux ét., 5 croisées, sussept, d'exhaus. Elle est sit. à l'angle de plusieurs rues et exempte d'impôts	5,161 b.	60,000
228	LYCÉE	Ensemble ou séparément, deux étages de deux pièces chacun; situés au 5 ^e et au 4 ^e . Prix à débattre.	»	»
229	GUILLOTIÈRE	Deux petites maisons, ayant chacune un jardin. On les céderait ensemble ou séparément. Elles sont de valeur égale	»	10,000
250	CROIX-ROUSSE	Deux maisons très bien placées et susceptibles d'une grande amélioration. L'une d'elles est propre à reconstruire.	1,454	24,000
253	BROTTEAUX	Jolie petite mais. ayant r.-de-c. et 1 ét., plus un j. cl. et bien cult. Sit. sur le ter. de l'hosp. et sur un c. la loc. de 500 f., le bail de 8 ans.	»	5,000
256	ANCIENNE VILLE	Vaste et bonne maison donn. sur 2 rues et divis. en deux lots (89,000 et 24,000 f.); allée de trav. On échange. Une rue proj. tarv. la prop.	4,775	115,000
257	CROIX-ROUSSE	Maison en pierres, 4 étages et mansardes, caves voûtées, greniers; les jours sont beaux. On diviserait : le derrière vaut 10,000 francs.	2,400	55,000
258	BROTTEAUX	Maison toute neuve et entièrement louée; terrain de l'hopital, 20 mètres carrés. On céderait un fonds de café en sus.	2,000	11,000
259	JARDIN-DES-PLANTES.	Maison neuve en pier. 4 ét. et mans., 5 croisées de faç. Constr. soignée et agréabl. distrib. On échange.	5,600	115,000
240	D'OBLEANS.	Maison en constr., mont. à 4 ét. double corps de bât., cave voûtée. On échange. contre mais. en ville de 100,000 à 120,000 fr	»	170,000
241	GUILLOTIÈRE	Maison bâtie sur le terr. de l'hospice à 2 corps, 2 ét., cour, hang., porte coch. : en tout 24 pièce. Loc. 630, on éch. cont. des march.	2,450	14,200
242	VAISE	Vaste terrain occ. par des constr. qui sont appl. à une fabr. Matér. cons: Débarc. On échange. avec retour de 40 à 50,000 fr	»	100,000

N°	Situation.	IMMEUBLES SITUÉS DANS LE DEHORS A VENDRE DE GRÉ A GRÉ :	Contenance.	Prix.
215	FONTAINES.	Maison ayant rez-de-ch. et premier étage, cour, hangar, jardin, source d'eau en abondance; revenu : 550 fr. Cette propriété est close de murs	hec. ares.	» 10 7,000
216	COLLONGES (Rhône).	Jolie maison bourg. de 10 pièces ag., caves, gren., grang., jard. cl. de murs de 40 ares; ter. atten., bien cultivé, salle d'ombre,	1 05	26,000
467	CHAPONOST	Mais. bourg. de 9 pièce., dép. Prop. en j. et ter., close de murs et de haies vives, sal. d'om., bel. vue. On éch. contre une mais. en ville.	» 58	15,000
477	ST-CYR.	Maison en pierres, constr. depuis 8 ans, placée sur la place où elle a 2 balc., 5 ét., 5 croisées de façade, cave voûtée et grenier, 8 pièce.	»	9,500
492	POUILLY	Propriété de rapport en prés arrosés, vignes et terres; maison ayant rez-de-chaussée, 1 ^{er} étage, grenier et caves voûtées.	5 50	56,000
494	VENISSIEUX	Propriété close, partie murs et haies vives, vig. et ter.; mais. de 10 pièces, écur., fen., cav. voût. — Belle vue, bon chemin.	2 8	24,000
493	GUILLOTIÈRE	Fort jolie propr. bourg. propre à un restaur., bel. vue, part. à claire-voie. Belle mais. en pier., 2 ét., 16 pièce., cav. voût.	» 13	55,000
496	FONTAINES.	Maison ayant cour et jard., propre à un march., ter. en 1 ^{er} sol susceptibles d'être vendues en détail	1 75	18,000
497	SAVIGNY	Propriété en vignes, prés, terres et bois; cour, jardin, maisons de maître et d'exploitation. Revenu bien net 40/0.	5 60	24,000
498	St-COLOMBE	Domaine divisé en prés, terres fromentales et bois taillis, four à chaux, cheptel, beaux bâtim. d'exp. Baux de 6 ans. Revenu 4,650 fr.	64	90,000
499	BROTTEAUX	Jolie propriété de revenu et d'agrément, beau jardin faisant angle de rues, deux maisons neuves. On louerait au besoin ou l'on échange.	» 22	45,000
500	CALUIRE	Belle et vaste maison, clos de murs, beau jardin, à vendre pour cause de décès. Pensionnat de 70 élèves sans augmentation de prix	» 26	50,000
504	CROIX-ROUSSE.	Maison de 7 crois., 2 étages, jardin propre à recevoir des constr. On laisserait 20,000 fr. en viag. sur 2 têtes, 56 et 58 ans. Rev. 2,200 fr	» 06	40,000
502	BROTTEAUX	Maison d'un étage en briques et bois, jardin, cour, pompe, terrain propre à bâtir. Le tout est clos de murs et agréablement situé.	» 08	12,000
503	ST-GEN-S.	Propriété située près de la place, clos de murs; maison de six pièces, jardin, écurie, cour, pompe, vigne, arbres à fruits	» 15	8,600
504	MILLERY	Jolie maison bourgeoise de 14 pièces, jardin clos ce murs, vigne de 30 ares, produit renommé, position superbe	» 60	15,600
506	LYON (à 5 kilom. de).	Bonne propriété, sol 1 ^{er} classe, jard., vig., prés, ter. et arb. fruit., 2 mais., pièce d'eau, source ab., vases vinaïres. Propre ou détail.	4 88	36,000
507	St-RAMBERT	Jolie propriété close de murs, en jardin, vignes, arbres à fruits, tonne, pièce d'eau, grand bâtiment. Jolie vue	» 97	25,000
508	LYON (à 5 kilom. de)	Petite propriété en terres, jardin, luzernières, arbres à fruits, puits, maison d'un étage et grenier, façade de 19 mètres.	» 75	15,500
510	MONTMERLE (près de)	Grand domaine près de la Saône, consistant en prés, terres, vignes et bois; 2 maisons bourgeoises, 5 fermes, 8 vigneronnages.	114	420,000
511	SOURCIEUX.	Très bonne prop., sol 1 ^{er} cl., la moit. en vig., le reste en terre et jard.; grands et b. bât. neufs et vieux. Le rev. de cet. ann. arr. à 2,000	5 29	50,000
512	OYONNAX (près de)	Bonne prop. en pr., ter., verg. et bois; belle mais. au cent. du bourg. On échange. contre un imm. en ville, cet. prop. suscep. de dét.	25 76	55,000
515	St-TRIVIER (Ain)	Bonne propriété en vignes, hautins, pièces d'étangs, prés, terres bois, pâturages. Deux bâtim. 17,000 f. en viag. à 8 p. 0/0 sur 2 têtes	» 04	6,000
514	MONPLAISIR	Petite propriété agréablement située, jardin d'agrément, arbres à fruits. Jolie maison en pierres. 2 étages, 10 pièces	»	»
515	BELLEY. (près de)	Superbe propr., chât., jard., salles d'omb., verg. ter., pr., vig., bois de haute fut., tail., plant. de mur. cons. et devant doubler	65 63	350,000

